

**MASTER 1 MENTION DROIT PUBLIC
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2020**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

ÉPREUVES ÉCRITES :

Elles ont lieu au **Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger

La carte d'étudiant 2019/2020 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve. Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve. **Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 14 avril** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel cavmaster1@univ-paris1.fr quelles épreuves ils souhaitent présenter.

Epreuves du 1^{er} semestre (uniquement pour les étudiants qui ne s'y sont pas présentés en février)

Droit des services publics	Lundi 25/05/2020	09h30 – 12h30	Amphi 1
Droit des collectivités territoriales	Lundi 25/05/2020	14h30 – 17h30	Amphi 1
Histoire de la pensée juridique	Mardi 26/05/2020	14h00– 15h00	Amphi 1

Epreuves du 2^{ème} semestre

Fonction publique	Mardi 26/05/2020	09h30 – 12h30	Amphi 1
Droit européen des affaires	Mardi 26/05/2020	16h00 – 17h00	Amphi 1
Contentieux constitutionnel	Mardi 26/05/2020	18h00 – 19h00	Amphi 1
Contrats et marchés publics	Vendredi 29/05/2020	14h30 – 17h30	Amphi 2

Aucun document autorisé

Les oraux auront lieu entre le 27 mai et le 13 juin.

Les dates précises et la répartition des jurys seront indiquées courant avril sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »

Rappel du règlement de l'examen

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, devront être repassées à la session de septembre .

Vous serez avisés fin juin de la date de publication des résultats sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »